



RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

e) QUATRIEME FORUM PARLEMENTAIRE SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION

Genève, 18-20 mai 2011

Ce forum parlementaire a été organisé en partenariat avec l'ONU et l'Union internationale des télécommunications (UIT), avec le concours du Centre mondial pour les TIC au Parlement. Il s'est tenu dans le prolongement du Sommet mondial sur la société de l'information, achevé en 2005. En tout, 135 personnes y ont participé, dont 53 parlementaires de 37 parlements différents. Nombre d'entre eux étaient membres de commissions dont le mandat couvre les technologies de l'information.

La cyber-sécurité compte parmi les enjeux fondamentaux de la société de l'information. Elle a une incidence sur la sécurité nationale, le développement économique et les droits et libertés individuels. Dans les remarques liminaires qu'il a prononcées au nom de l'UIP, M. P. Martin-Lalande (France) a souligné qu'il appartient aux parlementaires de concilier des impératifs parfois contradictoires en matière de sécurité et de droits fondamentaux dans la recherche de la cyber-sécurité.

Les différentes facettes de la cyber-sécurité sont généralement bien comprises. Dans un environnement qui bouge rapidement, la loi a pour vocation d'établir des principes généraux, sans toutefois entrer dans des considérations trop précises car elle risque de devenir caduque en six mois. La bonne application de la loi incombe aux autorités de régulation, qui existent déjà dans près de 80 pays. Il importe par ailleurs de promouvoir l'autorégulation de ce secteur et le dialogue avec le privé.

De même, la coopération internationale dans la lutte contre la cybercriminalité est une question pressante. La législation nationale ne renferme que très rarement des dispositions suffisantes pour la coopération internationale contre la cybercriminalité, si bien qu'il est difficile d'engager des poursuites pour les délits commis hors du territoire national et que les procédures sont longues. Les réseaux criminels organisés ont massivement investi l'internet. Il est facile pour eux de se lancer dans des activités criminelles dans des pays où la réglementation est lacunaire ou laxiste et qui deviennent de ce fait des "paradis cybernétiques".

Il faut harmoniser davantage les législations. En effet, si un crime ou délit commis dans un pays est également considéré comme tel dans un autre, les deux pays concernés pourront travailler ensemble pour le réprimer. Toutefois, il y a très peu d'harmonisation à l'heure actuelle. Il existe de nombreux obstacles à une plus grande harmonisation et il n'y a pas de forum international qui s'y prête. Parmi les solutions possibles, on peut envisager d'élaborer des lois modèles, ou encore de mettre en place des instruments régionaux ou internationaux. Cela étant, il faudra encore du temps avant qu'un instrument sur la cybercriminalité soit adopté à l'ONU.

Le Forum s'est achevé sur l'adoption d'une Déclaration des participants (voir [Annexe](#)), où ils "déplor[ent] l'absence d'un instrument international reconnu qui fournisse aux pays un cadre global où ils puissent s'attaquer aux questions de cyber-sécurité de manière coordonnée". Cette brève déclaration appelle le Centre mondial à créer un groupe de travail de parlementaires chargé d'étudier les moyens d'harmoniser les lois sur la cyber-sécurité.



Nations Unies



Union interparlementaire



Union internationale des
télécommunications

**QUATRIEME FORUM PARLEMENTAIRE SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION
LE TRIPLE DEFI DE LA CYBERSECURITE : INFORMATION, CITOYENS ET INFRASTRUCTURE**

**18-20 mai 2011
Genève (Suisse)**

DECLARATION DES PARTICIPANTS

Le quatrième Forum parlementaire sur la société de l'information, tenu à Genève les 18, 19 et 20 mai 2011, a montré que pour relever les défis de la cybersécurité, il fallait se doter de cadres juridiques solides et harmonisés.

Le développement de la société de l'information passe par la confiance dans le cyberspace. Il nous incombe, en tant que parlementaires, d'adopter des lois qui créent les conditions permettant aux citoyens, aux entreprises et aux institutions de bénéficier en toute sécurité de la révolution de l'Internet, sans que cela constitue une menace à la paix et à la souveraineté des pays, et conformément aux principes du Sommet mondial sur la société de l'information.

Pourtant, l'Internet ne connaît pas de frontières. Nous sommes conscients de l'impossibilité de combattre efficacement la cybercriminalité et l'usage illicite des TIC sans une harmonisation plus poussée de nos législations nationales. Le manque d'harmonisation crée des conditions dans lesquelles les activités criminelles peuvent proliférer dans une relative impunité. Il est donc urgent d'agir rapidement.

Tout en notant avec satisfaction les initiatives régionales et internationales visant à promouvoir la cybersécurité, nous déplorons l'absence d'un instrument international reconnu qui fournisse aux pays un cadre global où ils puissent s'attaquer aux questions de cybersécurité de manière coordonnée.

Nous félicitons les organisateurs du Quatrième Forum parlementaire d'avoir tenu cette réunion. Nous invitons le Centre mondial pour les TIC au Parlement – initiative commune de l'UIP et de l'ONU – à renforcer son dialogue avec les parlements sur la société de l'information. Nous demandons en particulier au Centre mondial de créer un groupe de travail de parlementaires chargé d'étudier les moyens d'harmoniser les lois sur la cybersécurité et de faire rapport sur les progrès accomplis au prochain Forum parlementaire.